

par rapport au texte qui nous est proposé: «Ce qui hier était le droit (ne) peut aujourd'hui être contraire au droit» (p. 140). Dans l'ensemble, ces quelques vétilles ne nuisent en rien au plaisir de la lecture et *L'Allemagne dans tous ses états* représente un excellent moyen de prendre connaissance directement en français d'un des aspects du débat sur la «normalité» qui a présentement cours dans la nouvelle Allemagne.

Paul LÉTOURNEAU

Département d'histoire
Université de Montréal

CANADA

CASTEL, J.-G., de MESTRAL, A.L.C. et GRAHAM, W.C. *The Canadian Law and Practice of International Trade with Particular Emphasis on Export and Import of Goods and Services*. Toronto, Emond Montgomery Publications, 1991, 527 p.

Le droit du commerce international est une matière vaste, complexe et en constante évolution. Relevant tant du droit public que du droit privé, les nombreuses règles qui gouvernent cette discipline font ainsi appel non seulement au droit international mais également au droit national de chaque État. Il devient dès lors important que le juriste, et en particulier le praticien du droit, puisse disposer d'un ouvrage qui lui expose avec clarté l'essentiel de ces règles. À cet égard, le juriste canadien pourra consulter avec intérêt celui que les professeurs

Castel, de Mestral et Graham viennent de faire paraître.

Conçue comme une introduction générale aux plus importants principes de droit public et privé régissant le commerce international, cette réédition de l'ouvrage qui portait à l'origine le titre *International Business Transactions and Economic Relations* met l'accent sur les transactions qui impliquent l'exportation ou l'importation de biens et services.

L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première consiste en une courte introduction au droit commercial international dans une perspective canadienne. Elle est complétée par une bibliographie sélective des monographies et périodiques spécialisés traitant du commerce mondial généralement et de la Communauté économique européenne en particulier.

La seconde partie est consacrée à un examen des plus importantes conventions auxquelles le Canada est partie en matière de commerce international, soit l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et ses accords connexes, et l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

La troisième partie couvre les règles de droit privé ayant trait à l'exportation et à l'importation de biens et services. On y discute successivement de la vente internationale de marchandises, de l'assurance des marchandises qui en sont l'objet, de leur transport, du commerce international de services, des transferts de technologie, et enfin des méthodes employées pour le paiement et le financement de ces différentes transactions.